

Sir JOHN A. MACDONALD : Est-ce un débat antérieur ?

M. BLAKE : Non, c'est une question au sujet de laquelle l'on n'a permis aucun débat, et, partant, ce ne peut être un débat antérieur. L'honorable monsieur a dit qu'il pourvoit à ce poste "avant longtemps." Je suis d'opinion que, dans ce cas, l'on devrait apporter des délais. Nous avons appris qu'il y avait un aspirant à ce poste, ou à un poste qui pourrait devenir vacant bien qu'il soit rempli, et cela, au centre de Québec, au centre même de la ville, et que des difficultés ayant trait à une question dont la Chambre a été saisie cette après-midi ont été une des causes qui ont amené ce long délai, délai préjudiciable à l'administration de la justice, bien qu'il soit peut-être avantageux à l'honorable ministre.

La motion est adoptée.

HAUT COMMISSAIRE DU CANADA.

M. BLAKE : Je propose qu'il soit présenté,—

Copie de toute correspondance échangée au sujet de tous paiements, réclamations ou allocations pour toute raison quelconque, se rapportant à la charge de haut commissaire, et qui n'ont pas encore été communiqués à cette Chambre ;

Aussi un état séparé, en détail, avec dates et montants, de tous paiements faits pour toute raison quelconque, relativement à cette charge depuis que l'occupe le présent titulaire ;

Aussi une estimation en détail de toutes sommes à payer et non payées jusqu'à cette date pour toute raison quelconque ;

Aussi des copies de toute correspondance échangée et non présentée à la Chambre, relative à la location ou à l'achat, aux réparations et à l'installation d'une résidence pour le haut commissaire, avec copies de tous comptes s'y rapportant ;

Aussi un état en détail de toutes sommes payées pour la dite location ou le dit achat, les dites réparations ou la dite installation ;

En même temps qu'une estimation de toutes les sommes à payer à ces sujets, mais qui ne sont pas encore payées.

Cette motion est, en réalité, la même que celle qui a été adoptée à la dernière session. La Chambre voudra bien se rappeler qu'une somme, en chiffres ronds, d'environ \$28,000, destinée à l'installation d'une résidence, et une somme d'environ \$12,000 destinée à l'aménagement de cette résidence, ont été votées pour le haut commissaire. Je vois, par les comptes publics, que la somme de \$41,000 a été réellement payée pour ces deux objets. On a aussi produit à la dernière session la correspondance échangée entre le haut commissaire et la personne qu'il employait à Londres pour négocier l'achat ou le louage d'une résidence ; on a aussi produit la correspondance échangée au sujet de l'aménagement, ainsi que l'inventaire des meubles. Il serait bon d'avoir d'autres renseignements qui nous feraient connaître comment s'est terminée l'opération.

La motion est adoptée.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE—RE MISES FAITES AUX FABRICANTS CANADIENS.

M. BLAKE : Je propose qu'il soit présenté,—

Copie de la correspondance, des rapports et arrêtés du conseil non convertis par des adresses antérieures, relatives aux remises qu'il était proposé de donner aux fabricants canadiens de certains articles requis par le chemin de fer Canadien du Pacifique ; de toutes demandes faites pour obtenir ces remises, et de la correspondance échangée à cet égard ; un état des calculs sur lesquels les remises ont été basées, et une estimation détaillée des sommes probables payables à même le trésor pour chaque classe d'articles, en supposant qu'ils seraient fabriqués au Canada, dans la mesure des besoins de la compagnie, et de la proportion *ad valorem*, de toutes les remises faites pour chaque classe.

C'est dans une grande mesure une répétition des motions qui ont déjà été faites. Une résolution adoptée il y a trois ans nous permettait de demander les uns après les autres ces documents qui, d'après la décision unanime de la Chambre, devaient être produits dix jours après l'ouverture de la session. Il s'agit ici de documents d'une autre espèce, qui—l'expérience l'a démontré—n'étaient pas compris dans cette résolution.

La motion est adoptée.

M. BLAKE

LIGNE DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

M. BLAKE : Je propose que l'on présente à la Chambre,—

Etat des différentes matières à présenter à la Chambre en exécution de l'Acte refundu des chemins de fer, 1879, et ses amendements, pour l'exercice 1883-84, au sujet,—

1. De la ligne de chemin de fer sur laquelle porte particulièrement le contrat de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

2. Des embranchements et prolongements déjà acquis et contrôlés par la compagnie, ces états étant donnés séparément.

Parails états également séparés, au sujet,—

1. De la division est, et (2) de la division ouest du chemin de fer canadien du Pacifique.

Etat de la somme totale dépensée jusqu'au 30 juin 1884 par la compagnie en exécution de son contrat,—

1. Pour travaux de construction sur la ligne construite par la compagnie, et particulièrement spécifiée dans le contrat.

2. Pour matériel roulant pour la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique particulièrement spécifiée dans le contrat.

3. Pour travaux de construction sur les prolongements, les embranchements et les lignes contrôlés par la compagnie, non compris dans le chemin de fer particulièrement spécifiés dans le contrat.

4. Pour matériel roulant pour tous les prolongements et embranchements qui ne sont pas ainsi compris.

Etats analogues pour le semestre terminé le 31 décembre 1884.

Etats des recettes de la compagnie jusqu'au 30 juin 1884, provenant des sources suivantes :

(1) Subvention en argent.

(2) Obligations des concessions de terres.

(3) Primes.

(4) Ventes des terres ou transactions non comprises dans les opérations se rattachant aux obligations de concessions de terres.

(5) Nombre d'acres de la subvention en terres.

(6) Montants des primes convenues bien que non payés.

(7) Emprunt du gouvernement.

Etats analogues pour le semestre terminé le 31 décembre 1884.

A l'exception du n° 7, qui a été ajouté, c'est là une copie fidèle d'une autre motion qui a été adoptée.

M. POPE : Je me permettrai de rappeler à l'honorable monsieur qu'au sujet de quelques-uns de ces chapitres, il est très probable que nous ne pourrions pas obtenir ce renseignement comme il le demande, mais je crois que tout cela sera compris dans le rapport annuel préparé en vertu de l'acte refundu des chemins de fer, lequel sera présenté à la Chambre.

M. BLAKE : Mon honorable ami dit-il qu'il ne donnera pas cet état ?

M. POPE : Non ; ce n'est pas ce que je veux dire. Cela dépend beaucoup des comptes. Je ne sais pas s'ils sont préparés ; d'après les divisions que mentionne l'honorable monsieur.

M. BLAKE : L'honorable monsieur devrait remarquer qu'il y a plusieurs centaines de milles entre les deux divisions spécifiées, et il est tout à fait évident que ces comptes peuvent être tenus ensemble et qu'ils le sont.

La motion est adoptée.

IMMIGRATION AU NORD-OUEST.

M. BLAKE : Je propose que l'on présente,—

Un état du nombre des personnes qui sont entrées dans le Manitoba ou le Nord-Ouest, par chemin de fer, pendant chacun des mois de la dernière année de calendrier, et du nombre des personnes qui sont parties du Manitoba ou du Nord-Ouest par chemin de fer pendant chacun de ces mois ; aussi, copie de la correspondance, des rapports, données et états qui ont servi de base aux estimations faites par le gouvernement, du nombre des immigrants qui sont venus de pays spécifiés et se sont établis dans chaque province du Canada, ainsi que dans les Territoires du Nord-Ouest, durant l'année ; et du nombre des Canadiens qui ont quitté chaque province ou territoire du Canada pendant l'année.

C'est là aussi une copie d'une motion adoptée à la dernière session.

M. POPE : Rien ne s'oppose à ce que l'on donne le renseignement demandé, en tant que la chose peut se faire. Il y a cependant certains renseignements demandés que nous ne pouvons pas donner ; mais quels que soient ceux que nous pouvons donner, nous les donnerons à la Chambre.

La motion est adoptée.